

Avez-vous déjà entendu parler du « budget participatif ? » C'est une part du budget d'investissement de la ville qui est dédié aux idées proposées par les citoyens qui décident ensemble celles qui seront réalisées, en votant. L'administration dédie une partie de ses ressources humaines et matérielles pour analyser les idées et les mettre en œuvre.

Les projets financés sont d'intérêt général, pour améliorer le cadre de vie ou le niveau des services publics. En raison de leur visée collective, ces projets participent au vivre-ensemble et permettent d'associer les citoyens aux décisions qui les concernent. La participation citoyenne recrée du lien social, du dialogue, de la confiance entre les

citoyens, les institutions et les élus.

La mise en œuvre d'un budget participatif suit 5 étapes : décision du règlement et du montant ; appel à idées et ateliers participatifs ; analyse et chiffrage ; vote ; réalisation des projets élus.

Un jury citoyen tiré au sort peut écrire le règlement, sélectionner les projets mis au vote et assurer le suivi de la mise œuvre, en collaboration avec les services municipaux.

Cette idée vous intéresse ? N'hésitez pas à venir en discuter avec nous lors d'un prochain café-débat !

Groupe d'opposition Sens Ecologie et Solidarité